

DÉLIBÉRATION N°DL20240017 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 22 JANVIER 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 12/01/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 20h40) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20h40)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

M. François MORANGE expose ce qui suit :

Actuellement, l'intérieur de l'église Saint-Pierre est classé monument historique, l'édifice quant à lui, a seulement fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques.

L'état actuel de l'église Saint-Pierre nécessite de mettre en place d'importants projets de travaux et de restauration :

- consolidation du clocher,
- restauration de l'orgue,
- restauration de tableaux et fresques,
- mise en place d'une étude sur le bâti afin de résoudre les problèmes d'humidité du fait de la proximité du Gier (étude préconisée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en 2022).

Le montant des travaux est estimé à ce jour à près de 1,5 millions d'euros.

La commune souhaite, sur les conseils de la DRAC, faire une demande de classement de l'église Saint-Pierre au titre des monuments historiques.

Ce classement permettrait d'obtenir des subventions pour restaurer et réhabiliter l'église Saint-Pierre en accord avec la DRAC et l'Architecte des bâtiments de France.

Ces financements représentent en moyenne 40 % du coût des travaux sans plafond et peuvent être cumulables avec d'autres aides octroyées par des organismes comme le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, l'Union Européenne, la Région, le Département ou par des associations et fondations comme la Fondation du patrimoine.

Notons également, que la protection de l'église Saint-Pierre permettrait de faire connaître l'histoire du bâtiment via le recensement des bâtiments classés (base Mérimée) et d'avoir une expertise des architectes spécialisés et experts du patrimoine pour une meilleure préservation de l'édifice, d'un point de vue technique, historique et culturel.

Vu le code du patrimoine et notamment l'article L.621-5,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le dépôt d'une demande de classement de l'église Saint-Pierre au titre des monuments historiques auprès de la DRAC,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à ~~entreprendre toutes les~~ démarches afférentes à ce classement, à signer ces documents et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 23/01/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne 29 janvier 2024